



Problèmes avec repreneur - congés payés - lieu d'emploi.

Par **GUIZMO**, le **09/05/2008** à **22:39**

Bonjour,

l'entreprise dans laquelle je suis employée vient d'être reprise par un groupe de prêt à porter. Mon contrat d'origine spécifie mon lieu d'emploi et ne mentionne pas d'obligation de mobilité. Le repreneur veut m'obliger à travailler dans une autre boutique située à une vingtaine de kms de mon lieu d'emploi habituel.

En a-t-il le droit ?

Deuxième problème :

Mon précédent patron ne m'a pas payé depuis janvier 2008 et ne m'a pas fourni de fiche de paye (procédure auprès du prud'homme). Sur la première fiche de paye du repreneur ne figure pas mes congés payés. Après renseignement auprès de la maison mère, il s'avère que mon précédent patron leur a remis lesdites fiches de paye attestant verbalement que j'ai reçu mes salaires et que j'ai pris mes congés payés. C'est totalement faux et ma collègue est dans le même cas. Le repreneur fait la sourde oreille. Ma collègue et moi-même avons pourtant prévenu le représentant de l'entreprise lors d'un entretien (avant la reprise), que l'actuel patron nous devait plusieurs mois de salaires.

L'ancien patron est-il coupable d'usage de faux ?

Le repreneur a-t-il une part de responsabilité de part sa légèreté ?

Qui me doit mes congés payés ?

Ma collègue et moi ne comprenons pas que l'on prenne plus de précautions et de garanties pour acheter une voiture d'occasion que pour reprendre une entreprise et les employés qui y travaillent !!!